

La Ville prête à racheter un duplex signé Le Corbusier

Mercredi 02 novembre 2016

[Rachad Armanios](#)



L'immeuble La Clarté fait partie des œuvres de l'architecte récemment inscrites au patrimoine mondial de l'Unesco.

Romano1246, via Wikimedia Commons

Le Conseil municipal s'apprête à donner son accord à l'exercice du droit de préemption pour acquérir un appartement du célèbre immeuble La Clarté.

Le Conseil municipal de la Ville de Genève était en passe, mardi soir, d'accepter que la Ville de Genève achète un duplex de 100 m² dans l'immeuble La Clarté, construit dans les années 1930 dans le quartier de Villereuse par l'architecte Le Corbusier. L'objectif est d'ouvrir ce bâtiment au public pour des visites, un immeuble rendu encore plus attractif depuis qu'il a été inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco avec seize autres ouvrages du célèbre architecte chaux-de-fonniers à travers le monde.

Ce bâtiment est le seul témoin de son œuvre à Genève. Par 40 oui, 4 abstentions et 26 non (PS, PDC et quelques autres élus), l'achat a été accepté, mais la discussion doit reprendre ce mercredi car un troisième débat a été demandé.

1,3 millions de francs

La Ville veut faire valoir son droit de préemption. Le prix: 1,3 million de francs, plus une restauration pour 500 000 francs. La Confédération promet une subvention de 300 000 francs.

Le canton compte aussi acheter des surfaces au rez-de-chaussée pour accueillir les visiteurs avec des explications, affirme Rémy Pagani, chargé des Constructions. Une fondation gèrerait le projet. L'objet restera une location: contre un loyer réduit, des horaires de visites à définir seraient imposés au locataire.

«Démocratiser l'architecture? Bien sûr», déclare Olivier Gurtner (PS), auteur d'une motion que concrétise la proposition de l'exécutif. «Mais la mise en œuvre est si floue et bâclée que le PS votera non.»

Quid de la locataire actuelle?

Peut-on «tordre le cou» à la loi (LDTR) en changeant l'appartement d'affectation, demande Simon Brandt (PLR). «La Ville attendra-t-elle quinze ans que l'actuelle locataire ait quitté les lieux pour proposer des visites?» insiste Daniel Sormanni (MCG). «Va-t-on l'expulser?» reprend Stéphane Guex (radical de gauche).

Il y a vingt-cinq ans, le Conseil municipal avait déjà refusé d'acheter l'immeuble pour 11 millions, rappelle Tobia Schnebli (Ensemble à gauche). «Il n'y aura pas d'autres occasions», appuie Alfonso Gomez (Verts). «La Ville pourra reloger ailleurs cette locataire que je connais bien. A ce prix, c'est un investissement!» s'enthousiasme Olivier Wassmer (PLR).

Un amendement est voté à l'unanimité pour s'assurer qu'elle sera relogée. Un autre est refusé par la droite. EàG voulait que la Ville mentionne l'adhésion de Le Corbusier aux idéologies fascistes et antisémites.

RACHAD ARMANIOS